

## Grille tarifaire – membres 2026 (+taxes)

Item	Description	Prix
<b>Cotisation – Membre actif</b>	Frais de cotisation pour membre actif – CVGR, accès aux activités sociales et autres droits et privilèges. La cotisation est liée à la une embarcation.	163.64 \$
<b>Cotisation – Membre social</b>	Frais de cotisation pour un membre équipier – accès aux activités sociales, sans embarcation	163.64 \$
<b>Cotisation – Membre honoraire</b>	Frais de cotisation pour être membre honoraire, non éligibles aux activités sociales	0 \$
<b>Emplacement à quai (par pied linéaire)</b>	Frais de quaiage - membre actif (minimum 20 pieds)	44.75\$
<b>Emplacement à sec – Catamaran</b>	Frais d'un emplacement à sec - Catamaran	283.81 \$
<b>Emplacement à sec – Dériveur</b>	Frais d'un emplacement à sec - Dériveur	251.06 \$
<b>Entreposage estival (par pied linéaire)</b>	Frais d'entreposage estival - membre actif (minimum 20 pieds) - 15 juin au 15 août	22.38 \$
<b>Entreposage hivernal (par pied linéaire)</b>	Frais d'entreposage hivernal - membre actif (minimum 20 pieds) - 15 août au 15 juin	22.38 \$
<b>Frais de PHRF</b>	Participations aux régates - PHRF	57.57\$
<b>Congé d'usage (par pied linéaire)</b>	Frais d'un congé d'usage (année sabbatique) pour une saison (minimum 20 pieds)	10.86 \$
<b>Frais d'entreposage estival de la remorque/ber</b>	Frais d'entreposage de la remorque/ber pour les membres qui n'entreposent pas l'hivers	109.17\$
<b>Grue mobile – Embarcations remisées sur le site (minimum de 3 levées regroupées)</b>	Utilisation de la grue mobile pour embarcations remisées sur le site d'Entreposage d'hiver (frais pour une utilisation)	191.03 \$
<b>Grue mobile – Embarcations remisées hors-site</b>	Utilisation de la grue mobile depuis le stationnement pour être remisée hors-site	163.74 \$
<b>Utilisation unique de la grue, moins de 3 levées</b>	Utilisation unique de la grue, moins de 3 levées ou en situation d'urgence	245.61\$
<b>Déplacement de la remorque</b>	Déplacement de la remorque entre le stationnement et la cour d'entreposage ou déplacement dans la cour d'entreposage	71 \$
<b>Remorquage dans le bassin</b>	Remorquage dans le bassin	À évaluer
<b>Remorquage hors bassin</b>	Remorquage hors bassin, dans les limites du chenal, en eau calme	À évaluer
<b>Amende drisses non attachées dans la cour d'hivernage</b>	Amende pour drisses non attachées dans la cour d'hivernage à la suite d'un avertissement de 48 h	107 \$

## Grille tarifaire – visiteurs 2026 (+taxes)

Item	Description	Prix
<b>Emplacement à quai – temporaire (par pied linéaire, pour la saison)</b>	Frais de quaiage - membre actif (minimum 20 pieds)	59.60 \$
<b>Emplacement à quai – temporaire occasionnel (par semaine)</b>	Emplacement à quai – temporaire occasionnel (par semaine)	272.90\$
<b>Emplacement à quai – temporaire occasionnel (par mois)</b>	Emplacement à quai – temporaire occasionnel (par mois)	545.78 \$
<b>Frais unique – Liste d'attente</b>	Frais unique payable à l'ajout sur la liste d'attente	65.23 \$
<b>Frais annuel – Liste d'attente</b>	Frais annuel - liste d'attente	21.74 \$
<b>Frais d'utilisation du quai des visiteurs</b>	Frais d'utilisation du quai des visiteurs pour une nuit	35\$
<b>Grue mobile – visiteur (minimum de 3 levées regroupées)</b>	Utilisation de la grue mobile depuis le stationnement pour un visiteur	229.23 \$
<b>Vidange eau noire – Visiteur (pump out)</b>	Vidange des eaux noires (pump out) pour embarcation – visiteurs	26.78 \$